

COMMUNE DE LA LIVINIÈRE



Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Commune de La Livinière
Séance du jeudi 13 août 2026 à 18 heures

Projet soumis à l'approbation du conseil municipal

Ouverture de la séance

Conseillers présents : CHIAISSO Pascal, MILLIES Remy, GAULTIER Hélène, GAUTRAND Bernard, CABROL Claudine, WEBER Dominique, ANCIAUX Dominique, MORAN Mary teresa, COLIN Eric, CABANEL Philippe, DESSANDIER Laure

Conseillers absents excusés : DELANY Stéphanie, FALLETTA Audrey, VANLANCKER Ambroise, AMIGUES Patrick

Pouvoirs : DELANY Stéphanie à CABROL Claudine
FALLETTA Audrey à MORAN Mary teresa
AMIGUES Patrick à DESSANDIER Laure

Secrétaire de séance : GAULTIER Hélène

Heure d'ouverture : 18 heures

Après vérification des présences et des pouvoirs, le quorum est constaté. Le maire rappelle que les séances du conseil municipal sont publiques et indique qu'un enregistrement sonore est réalisé localement afin de faciliter la rédaction fidèle du procès-verbal.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 août 2026
- Assurance de la flotte automobile communale
- Solidarité envers les communes touchées par les incendies
- Questions et informations diverses

1 Approbation du procès-verbal du 6 août 2026

Le procès-verbal de la séance du 6 août 2026 est présenté au conseil. Les échanges portent notamment sur la restitution suffisamment fidèle des interventions et sur la nécessité de distinguer clairement, dans les prochains procès-verbaux, les décisions adoptées des observations formulées au cours des débats.

Décision : le procès-verbal du 6 août 2026 est approuvé.

Résultat du vote :

Pour : 10 Contre : 3 Abstention : 1

2 Assurance de la flotte automobile communale

Hélène GAULTIER présente les démarches conduites en vue d'examiner le contrat d'assurance de la flotte automobile. Une première proposition d'un nouvel assureur s'étant révélée incomplète, la commune a demandé à son assureur actuel, la SMACL, une révision des garanties et du périmètre assuré.

La révision proposée consiste notamment à adapter le niveau de garantie de plusieurs véhicules anciens et à retirer du contrat les matériels ou véhicules qui ne doivent plus être couverts par la commune ou qui sont déjà assurés par une autre collectivité. Selon les éléments présentés en séance, cette actualisation ramènerait la cotisation annuelle 2026 à 3 090,59 euros, soit une économie estimée à 1 499,49 euros.

Le conseil demande que soit vérifiée la couverture de responsabilité civile applicable aux agents de La Livinière lorsqu'ils conduisent du matériel assuré par une autre commune. Il est également proposé, pour les prochains renouvellements, d'anticiper l'étude des contrats, de mettre plusieurs assureurs en concurrence et d'associer la commission compétente à l'analyse des offres.

Conclusion : aucun vote n'est organisé. Il est rappelé que la souscription et la modification des contrats d'assurance relèvent de la délégation consentie au maire par le conseil municipal. Le conseil prend acte de la révision du contrat présentée en séance.

3 Solidarité envers les communes touchées par les incendies

Le conseil reprend l'examen d'un éventuel soutien financier aux communes touchées par les incendies, par l'intermédiaire de l'Association des maires de France. Les échanges portent sur la base juridique et budgétaire du versement, le circuit de gestion des fonds, les critères de répartition de l'aide et le montant qui pourrait être retenu.

Plusieurs conseillers souhaitent disposer d'informations complémentaires sur les modalités d'emploi et de répartition des sommes collectées. Il est par ailleurs rappelé que les besoins de défense extérieure contre l'incendie propres à la commune relèvent d'un poste budgétaire distinct.

Conclusion : aucun vote n'est organisé. Le point est reporté à une prochaine séance, après réception des renseignements complémentaires demandés à l'Association des maires de France et vérification de l'imputation budgétaire.

4 Questions et informations diverses

4 1 Travaux de déblaiement du parc de Notre Dame

Un courrier de Monsieur Jean-Louis Bellido relatif aux travaux de déblaiement du parc de Notre-Dame est porté à la connaissance du conseil. Il interroge le montant de la dépense, les critères de choix de l'entreprise et l'écart entre les devis évoqués.

Au cours des échanges, il est indiqué que le choix a été effectué dans un contexte d'urgence, au début du mandat, sur la base des éléments disponibles et des conseils reçus. Les élus conviennent de reprendre le dossier, de vérifier les devis, les factures, les prestations comparées et les motifs précis du choix, puis d'apporter une réponse documentée.

4 2 Sécurité de la médiathèque

Une conseillère signale un risque concernant l'accès à l'issue de secours et la protection de l'escalier situé à proximité, notamment pour les enfants. Le maire rappelle qu'une visite de sécurité a déjà été réalisée avec un représentant du service d'incendie et de secours et qu'un devis existe pour la fermeture de l'escalier et l'aménagement de l'accès vers l'extérieur.

4 3 Circulation et limitation de la vitesse

Le conseil échange sur la vitesse des véhicules aux différentes entrées du village, notamment route des Meulières, sur la RD 158 et route de Notre-Dame. Sont évoqués l'installation d'une écluse, d'une chicane, la réutilisation de coussins berlinois, la signalisation du parking et la création ou la reprise de passages piétons.

Il est précisé que les équipements d'essai, la signalisation verticale et la signalisation au sol sont désormais à la charge de la commune. La municipalité attend des éléments chiffrés avant de retenir un dispositif. Les aménagements seront étudiés progressivement, en tenant compte du coût, des contraintes de circulation et de l'avis des riverains.

4 4 Chemins ruraux et accès agricoles

Le conseil examine plusieurs difficultés d'accès autour de Saint-Julien, de la cabane des chasseurs et de parcelles agricoles. Il est indiqué qu'un itinéraire alternatif permet de rejoindre la cabane des chasseurs, même s'il est plus long. Certains chemins obstrués depuis longtemps doivent faire l'objet d'interventions ponctuelles.

Les échanges portent également sur l'entretien récent d'une portion de chemin privé appartenant à Monsieur Piccinini afin de permettre le passage d'engins agricoles suite à l'ancien conseil municipal, ainsi que sur la nécessité d'entretenir d'anciens chemins. Les affirmations divergentes concernant de précédents travaux seront vérifiées auprès des personnes concernées.

4 5 Réglage des cloches

La question du décalage de quelques minutes dans la sonnerie des cloches est de nouveau soulevée. Le campaniste consulté attribue ce décalage au boîtier électronique de commande ou à son système de synchronisation. Des informations complémentaires seront recherchées sur les interventions antérieures et un devis sera demandé si une réparation ou un remplacement s'avère nécessaire.

4 6 Organisation des séances

Il est demandé que les séances estivales soient, dans la mesure du possible, programmées de façon à éviter les conflits avec les manifestations récurrentes du jeudi et à permettre aux élus de participer jusqu'à la clôture des débats. Cette organisation sera réexaminée pour la période estivale suivante.

Mme Weber Dominique a quitté la séance à 19h.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 32.

Le maire	Le ou la secrétaire de séance
 Signature	 Signature

